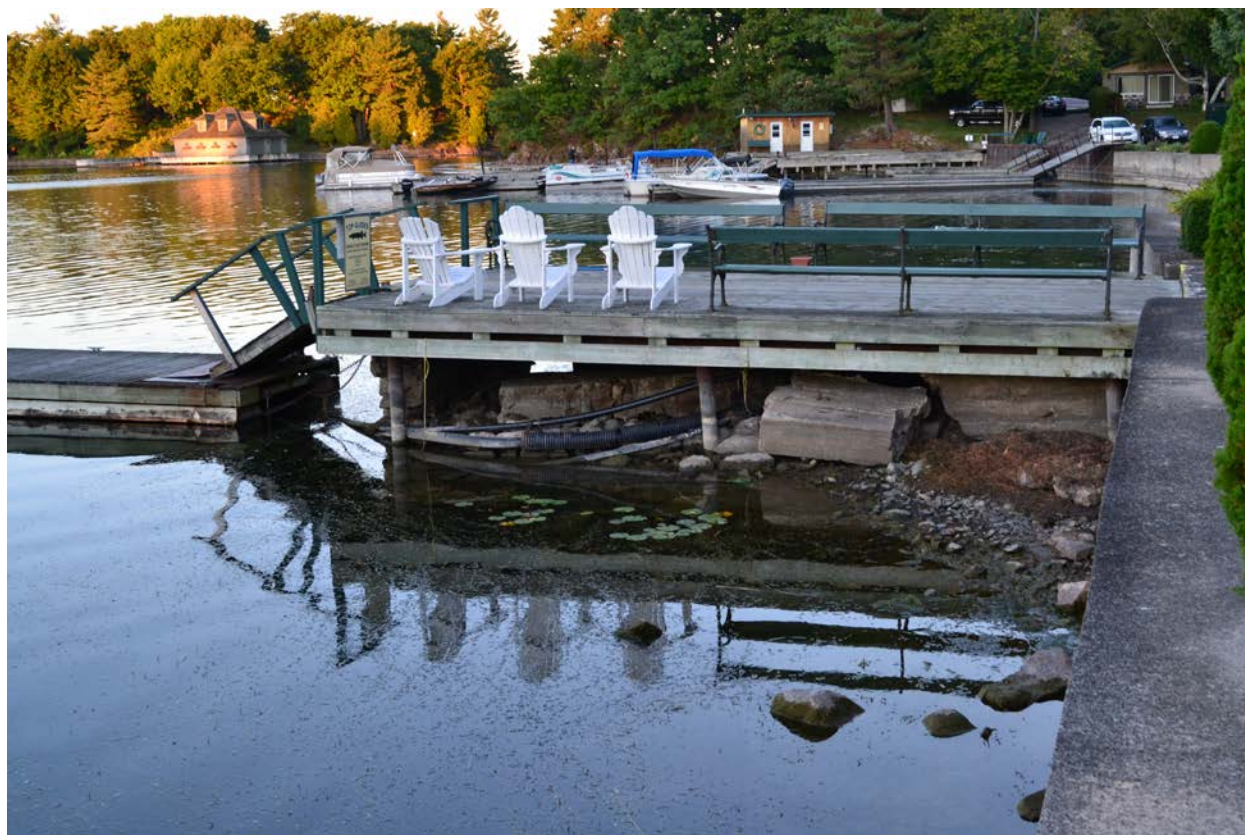


**CENT DIX-HUITIÈME RAPPORT D'ÉTAPE**  
présenté à la  
**COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE**  
par le  
**CONSEIL INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DU FLEUVE SAINT-LAURENT**  
pour la période  
**DU 22 MARS AU 19 SEPTEMBRE 2012**



**19 SEPTEMBRE 2012**

**PHOTOGRAPHIE DE COUVERTURE** : Quai hors de l'eau au Glen House Resort (route des Mille-Îles) sur le fleuve Saint-Laurent.  
20 septembre 2012, photo de M. F. Seglenieks

## RÉSUMÉ

### STRATÉGIE DE RÉGULARISATION ET RÉSULTATS

Les apports d'eau du lac Ontario ont été bien inférieurs à la moyenne pendant toute la période visée par le présent rapport, quoique toujours à l'intérieur de l'intervalle ayant servi à élaborer le Plan de régularisation 1958-D. Au début de la période visée, le niveau du lac Ontario se situait au-dessus de la moyenne, et il a baissé tout au long de la période à partir des hauts niveaux qui ont caractérisé le début du mois de février. Le Conseil a varié le rythme auquel l'eau était récupérée après avoir été soustraite en janvier et en février, compte tenu des débits de la rivière des Outaouais et des niveaux d'eau dans la région de Montréal, qui étaient faibles après le mois de juin. Le niveau d'eau du lac, inférieur à la moyenne depuis le 19 avril, était aussi inférieur aux niveaux qu'on aurait observés si le Plan avait été suivi durant toute l'année. En juillet, le niveau du lac Ontario a été le plus bas depuis 1964 pour cette période de l'année, mais il était toutefois bien supérieur aux minimums enregistrés. Les niveaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent ont été maintenus dans les limites des critères déterminés dans les ordonnances d'approbation modifiées de 1956.

Au début de la période visée, le niveau du lac Ontario était de 25 cm (9,8 po) au-dessus de la moyenne et avait environ 14,9 cm (5,9 po) de moins que si on s'était strictement conformé au Plan.

La stratégie du Conseil, au début de la période visée, consistait à réduire modérément les débits sortants du lac Ontario par rapport aux débits prévus par le Plan, de manière à restituer l'eau qui avait été soustraite du lac durant la période précédente, plus humide. Le Conseil a varié le rythme auquel l'eau a été récupérée, en tenant compte des débits de la rivière des Outaouais et des niveaux d'eau dans la région de Montréal. La crue nivale dans la rivière des Outaouais et le temps humide en aval ont amené le Conseil à prescrire des débits moindres du lac Ontario que ceux précisés au Plan dès la fin mars, pour garder le niveau du lac Saint-Louis à 9 cm (3,5 po) en deçà du niveau d'alerte d'inondation. Les conditions plus sèches qui ont caractérisé la rivière des Outaouais et ses affluents vers la fin de la période visée ont eu pour effet d'atténuer l'affaiblissement du débit après la mi-juin. De manière générale, des débits supérieurs à ceux qui sont précisés dans le Plan ont été nécessaires à partir du 21 juin afin de maintenir les niveaux d'eau au-dessus du seuil d'alerte de la Voie maritime dans le lac Saint-Louis. De plus, les débits ont été temporairement augmentés en juin, en juillet et en août pour aider les navires à entrer dans le port de Montréal.

À la fin de la période, le niveau du lac Ontario était inférieur de 24 cm (9,4 po) à la moyenne. Le niveau était inférieur de 4,6 cm (1,8 po) à celui qui aurait été atteint si les débits avaient été conformes au Plan.

### ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au cours de la période visée, le Conseil s'est réuni deux fois en personne pour discuter des affaires courantes, évaluer les conditions et confirmer sa stratégie relative aux débits sortants. Les représentants des entités responsables de la régularisation ont continué de lui fournir des données hebdomadaires sur les conditions dans le réseau, des évaluations et des prévisions mensuelles des conditions hydrologiques ainsi que des évaluations des risques. Le Conseil a examiné l'information chaque mois pour réviser ou confirmer la stratégie de régularisation, par téléconférence et par échanges de courriels. Son Groupe consultatif sur les opérations a continué de tenir des téléconférences hebdomadaires visant à informer les représentants de la régularisation des contraintes et des exigences opérationnelles. Le Comité de limnimétrie a tenu une téléconférence pour obtenir une mise à jour sur le plan de travail des sociétés

d'électricité relatif à l'équipement de limnimétrie, et pour discuter des recommandations associées à ses récentes vérifications et inspections.

### **ACTIVITÉS DE COMMUNICATION**

Durant la période visée, les activités de communication ont été réalisées en respectant les contraintes imposées par le peu de ressources. Une réunion-téléconférence doublée d'un séminaire en ligne a été tenue le 18 septembre 2012 à Oswego (État de New York) et à Cornwall (Ontario). Le Conseil avait publié à l'avance les documents de présentation sur son site Web afin que le public puisse les consulter. Le comité mixte des communications du Conseil et de la Commission mixte internationale (CMI) continue d'offrir ses conseils et son aide en ce qui touche diverses questions. Environnement Canada et l'United States Army Corps of Engineers ont fourni du personnel travaillant à temps partiel pour appuyer les activités de communication du Conseil. Les travaux préliminaires se poursuivent en vue d'améliorer le site Web du Conseil. La foire aux questions a été mise à jour sur les sites en français et en anglais. Les membres du Conseil et le personnel ont répondu à plusieurs questions et demandes de renseignements de la part du public, qui portaient principalement sur les bas niveaux d'eau de l'été. Le Conseil continue d'améliorer l'efficacité de ses communications, notamment par l'utilisation de Facebook.

Une annexe fournit les renseignements généraux qui étaient auparavant répétés dans les rapports semestriels que le Conseil présente à la CMI. Ainsi, le rapport est centré sur les questions et les conditions de la période visée, et les lecteurs que cela intéresse peuvent se référer à l'annexe pour consulter ces renseignements. L'annexe a été publiée dans un document distinct.

---

## TABLE OF CONTENTS

EXECUTIVE SUMMARY .....	i
CONDITIONS HYDROLOGIQUES.....	1
1.2 Précipitations .....	1
1.3 Apport du lac Érié .....	1
1.4 Lac Ontario – Apport net total.....	1
1.5 Bassin de la rivière des Outaouais .....	1
2 RÉGULARISATION DES DÉBITS ET DES NIVEAUX D'EAU .....	2
2.1 Stratégies de régularisation du Conseil et mesures connexes .....	2
2.2 Écarts par rapport au Plan de régularisation 1958-D.....	2
2.3 Exploitation du barrage Iroquois .....	2
2.4 Résultats de la régularisation .....	2
2.4.1 En amont.....	2
2.4.2 En aval .....	4
3 ACTIVITÉS DU CONSEIL.....	4
3.1 Réunions et téléconférences .....	4
3.2 Assemblées publiques et commentaires du public .....	5
4 RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS .....	5
5 RAPPORT DU COMITÉ DE LIMNIMÉTRIE DU FLEUVE SAINT-LAURENT .....	6
5.1 Rivière Raisin .....	6
5.2 Limnimètres .....	6
5.3 Modernisation des turbines.....	6
6 VANNES À GLACE.....	7
7 VOIE MARITIME DU FLEUVE SAINT-LAURENT.....	7
8 OPÉRATIONS RÉGULATRICES DE LA PRODUCTION D'HYDROÉLECTRICITÉ .....	7
9 MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL ET DES COMITÉS .....	7

---

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Apports mensuels moyens au lac Ontario.....	9
Tableau 2 Données provisoires sur les précipitations reçues dans le bassin des Grands Lacs et le bassin du lac Ontario .....	9
Tableau 3 Apports totaux moyens et enregistrés sur six mois (de mars à août).....	10
Tableau 4 Résumé des écarts par rapport aux débits prévus par le Plan de régularisation 1958-D .....	11
Tableau 5 Niveaux et débits sortants du lac Ontario enregistrés et pré-projet.....	13
Tableau 6 Participation aux réunions et téléconférences (du 22 mars au 19 septembre 2012).....	14

## LISTE DES FIGURES

Figure 1. Apports nets mensuels au bassin du lac Ontario .....	15
Figure 2. Précipitations mensuelles reçues dans le bassin du lac Ontario .....	15
Figure 3. Débit quotidien de la rivière des Outaouais à Carillon .....	16
Figure 4. Débits sortants quotidiens du lac Ontario en 2012 (m <sup>3</sup> /s).....	17
Figure 5. Niveaux quotidiens du lac Ontario par rapport aux années antérieures.....	17
Figure 6. Niveaux réels en 2012/pré-projet/prévus par le Plan .....	18
Figure 7. Niveaux quotidiens du lac Saint-Louis à Pointe-Claire.....	18
Figure 8. Niveaux quotidiens du Port de Montréal à la jetée n° 1.....	19

## CONDITIONS HYDROLOGIQUES

### **1.1 Bassin du lac Ontario – Apport net du bassin**

L'apport net du bassin (ANB) du lac Ontario était bien inférieur à la moyenne durant toute la période visée, et était négatif (c.-à-d., pertes par évaporation supérieures aux apports) les deux derniers mois, en juillet et en août. Bien que les apports mensuels étaient modérément faibles, il faudrait s'attendre à ce que le faible ANB moyen observé pendant l'ensemble de cette période de six mois soit dépassé plus de 99 % du temps. Les valeurs mensuelles de l'ANB pour la période visée, puis pour l'ensemble de la période de six mois sont présentées au tableau 1. La figure 1 montre la moyenne mensuelle à long terme des ANB pour la période allant de 1900 à 2011, ainsi que les apports pour la période visée. À des fins de comparaison, les apports nets mensuels du bassin sont également illustrés pour 2010 et 2011. Les lignes horizontales qui se trouvent au-dessus et au-dessous des courbes représentent les valeurs mensuelles maximales et minimales à long terme des ANB.

### **1.2 Précipitations**

Les quantités mensuelles des précipitations pour le bassin du lac Ontario et le bassin des Grands Lacs et, dans la dernière colonne, pour l'ensemble de la période de six mois, sont présentées au tableau 2. La quantité de précipitations était inférieure à la moyenne tout au long de la période visée. La quantité totale de précipitations reçue dans le bassin au cours de la période de six mois a été de 327 mm (12,9 po), soit 71 % de la moyenne, et cette valeur a été dépassée 99 % du temps. La quantité totale de précipitations reçue dans l'ensemble du bassin des Grands Lacs au cours de la période de six mois a été de 384 mm (15,1 po), ce qui représente 87 % de la moyenne, et cette valeur a été dépassée 88 % du temps.

### **1.3 Apport du lac Érié**

Les apports au lac Ontario en provenance du lac Érié au cours de la période visée sont présentés au tableau 1. Comme le niveau du lac Érié était au départ supérieur à la moyenne au début de la période visée et qu'il a chuté sous la moyenne après la mi-avril, son apport d'eau au lac Ontario a aussi diminué graduellement. Il faudrait s'attendre à ce que les débits sortants moyens pour la période de six mois soient dépassés 54 % du temps.

### **1.4 Lac Ontario – Apport net total**

L'apport net total mensuel dans le lac Ontario est présenté au tableau 1 et illustré graphiquement à la figure 2. L'apport net total pour les six mois des dix dernières années est présenté au tableau 3 à des fins de comparaison. L'apport net total mensuel se situait près de la normale en mars, et est inférieur à la moyenne depuis. Globalement, l'apport total correspondait à 89 % de la moyenne durant la période visée et a été dépassé 83 % du temps.

### **1.5 Bassin de la rivière des Outaouais**

La figure 3 montre les débits de la rivière des Outaouais, dont les valeurs sont passées de près des maximums à la fin mars à près des valeurs moyennes au début avril, puis à des minimums records à la fin juin. La crue nivale s'est manifestée plus tôt qu'à la normale, entraînant des débits sortants records pour cette période de l'année, à la fin mars. La pointe de la crue nivale a amené le Conseil à faire passer moins d'eau en provenance du lac Ontario du 24 au 30 mars pour garder le niveau du lac Saint-Louis sous le niveau d'alerte d'inondation. Depuis la fin juin, les débits sortants se situent généralement à des niveaux minimums records.

## **2 RÉGULARISATION DES DÉBITS ET DES NIVEAUX D'EAU**

### **2.1 Stratégies de régularisation du Conseil et mesures connexes**

Afin d'être en mesure de réagir aux conditions changeantes et aux besoins des parties intéressées, les membres du Conseil se sont réunis deux fois pour faire le point, ont tenu une téléconférence, et ont échangé de nombreux courriels. Le Conseil a examiné les rapports mensuels réguliers fournis par les représentants de la régularisation portant sur les conditions dans le réseau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et a élaboré des stratégies relatives aux débits sortants. Les stratégies pour la période visée ainsi que leur justification peuvent être consultées dans le site Web du Conseil, à l'adresse : <http://ijc.org/islrbc/?lang=fr>. La figure 4 illustre les débits sortants du lac Ontario pour 2012 jusqu'à la fin de la période visée, et les compare avec les débits sortants moyens à long terme, ceux calculés avant le projet et ceux précisés dans le Plan. En somme, la stratégie du Conseil durant la période visée était de gérer les débits sortants légèrement en deçà des valeurs précisées dans le Plan de régularisation, d'abord pour éviter les inondations en aval, puis pour récupérer graduellement l'eau du lac Ontario, compte tenu des besoins d'apports en eau plus importants en aval, en particulier après que les débits sortants de la rivière des Outaouais et de ses affluents aient chuté, après la mi-juin, alors que le Conseil a autorisé de nouveau que les débits sortants soient plus forts que ceux prévus au Plan.

### **2.2 Écarts par rapport au Plan de régularisation 1958-D**

Le tableau 4 résume les écarts discrétionnaires du Conseil par rapport au Plan pendant la période visée. Le 22 mars, par rapport au niveau précisé dans le Plan, 14,9 cm (5,9 po) d'eau avaient été soustraits du lac. Les débits sortants ont été diminués par rapport aux débits précisés dans le Plan, parce que le lac Saint-Louis approchait du niveau d'alerte d'inondation. Les débits sortants sont ensuite demeurés modestement en deçà des valeurs précisées dans le Plan afin de restituer l'eau soustraite du lac Ontario jusqu'à la mi-juin, alors que les conditions en aval ont demandé des débits plus forts pour maintenir les niveaux. Le Conseil a augmenté légèrement les débits sortants de ces débits sortants diminués en deçà des valeurs prévues au Plan pour aider les navires qui entraient au port de Montréal le 21 juin, le 13 juillet, et le 1<sup>er</sup> septembre. Après le 21 juillet, le Conseil a augmenté les débits par rapport aux valeurs prévues dans le Plan pour maintenir les niveaux du lac Saint-Louis au-dessus du seuil d'alerte de la Voie maritime. À la réunion du Conseil du 19 septembre, il a été décidé de continuer de s'écarter modérément du Plan pour maintenir des niveaux d'eau minimums adéquats dans la région de Montréal, et que, dès que les conditions en aval le permettraient, le Conseil commencerait à réduire les débits sortants pour récupérer l'eau du lac Ontario, conformément au Plan 1958-D.

### **2.3 Exploitation du barrage Iroquois**

Les vannes du barrage Iroquois n'ont pas été exploitées durant la période visée par le présent rapport.

### **2.4 Résultats de la régularisation**

#### **2.4.1 En amont**

##### Lac Ontario

Les répercussions du Plan et des stratégies du Conseil relatives aux débits sortants sur les niveaux du lac Ontario sont illustrées à la figure 5. À des fins de comparaison, les niveaux quotidiens de 2010, de 2011 et de 2012 jusqu'à la fin de la période visée sont illustrés. Pendant la période visée, les niveaux étaient d'abord au-dessus de la moyenne et ont diminué graduellement après un sommet anormalement hâtif de 75,00 m (246,06 pi), au début février. À la fin de la période visée, le niveau était de 74,50 m (244,36 pi), soit environ 24 cm (9,4 po) en deçà de la moyenne à long terme.



Pour déterminer les répercussions des activités de régularisation sur les niveaux d'eau et les débits sortants, le Conseil fournit à la CMI des comparaisons mensuelles entre les débits sortants et les niveaux d'eau réels, et ceux qui prévaudraient dans les conditions de pré-projet (c'est-à-dire, les niveaux d'eau et les débits sortants qui prévaudraient s'il n'y avait pas eu de régularisation) pour le lac Ontario. Le tableau 5 résume ces comparaisons pour la période visée. Ces comparaisons montrent que le niveau du lac Ontario était d'environ 18 à 40 cm (0,59 à 1,31 pi) plus bas pendant la période visée qu'il ne l'aurait été sans la régularisation. Une comparaison des niveaux quotidiens par rapport à la moyenne à long terme ainsi qu'aux niveaux hebdomadaires modélisés en fonction du Plan et aux conditions pré-projet est illustrée à la figure 6.

### Lac St. Lawrence

Les niveaux du lac St. Lawrence étaient supérieurs à la moyenne au début de la période visée, ont chuté sous la moyenne à la fin avril, étaient revenus au-dessus de la moyenne à la fin mai, et sont demeurés généralement au-dessus de la moyenne depuis. Le 19 septembre, le niveau se situait à 73,32 m (240,49 pi), soit 15 cm (5,9 po) au-dessus de la moyenne à long terme.

### **2.4.2 En aval**

#### Lac Saint-François

À Summerstown, les niveaux quotidiens du lac Saint-François étaient inférieurs à la moyenne au début de la période visée, puis l'ont dépassée en avril, mais ont chuté sous la moyenne pour y demeurer durant tout le reste de la période visée, avec des variations au-dessus de la moyenne pendant de brèves périodes d'à peu près une journée. Les niveaux moyens quotidiens étaient au-dessus du seuil d'alerte de la Voie maritime durant toute la période visée.

#### Lac Saint-Louis

Après avoir atteint un sommet à la fin mars, les niveaux quotidiens du lac Saint-Louis ont chuté sous la moyenne (établie d'après la période de 1960 à 2010) au début avril, et y sont demeurés pendant tout le reste de la période visée. Les niveaux ont atteint un sommet pendant la période précédente, et le niveau maximal de 22,01 m (72,2 pi), soit 9 cm (3,5 po) en deçà du niveau d'alerte de crue de 22,10 m (72,5 pi), pendant la période visée, a été atteint le 23 mars, comme le montre la figure 7. Les faibles débits de la rivière des Outaouais et des autres affluents qui ont suivi ont fait diminuer de façon substantielle les niveaux jusqu'à ce qu'on demande au Conseil, en juin, de modifier sa stratégie de régularisation des débits pour s'assurer que les niveaux dans le lac Saint-Louis étaient supérieurs au seuil d'alerte de la Voie maritime de 20,6 m (67,6 pi).

#### Port de Montréal

Les niveaux quotidiens au port de Montréal ont atteint un sommet de 7,88 m (25,9 pi) le 23 mars, plus tôt qu'à la normale, et se situaient bien au-dessus de la moyenne. Les niveaux ont diminué plus rapidement qu'à l'habitude par après, et ont chuté sous le zéro des cartes en juin, baissant dramatiquement pour atteindre des records de bas niveau à la mi-juillet. Le Conseil a augmenté les débits sortants du lac Ontario pour aider les navires qui entraient dans le port à la fin juin, à la mi-juillet et en septembre. Les niveaux demeurent sous le zéro des cartes depuis juin, et ont atteint un minimum mensuel record en août par rapport à toutes les moyennes mensuelles établies depuis le commencement de la tenue des registres, en 1967. La figure 8 illustre les niveaux quotidiens dans le port.

## **3 ACTIVITÉS DU CONSEIL**

### **3.1 Réunions et téléconférences**

Le Conseil a continué de superviser les activités du projet hydroélectrique dans le tronçon international du fleuve Saint-Laurent. Le Conseil, principalement par l'intermédiaire des bureaux des représentants de la régularisation, a surveillé les conditions dans l'ensemble du réseau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Les représentants des entités responsables de la régularisation ont présenté au Conseil des données hebdomadaires sur la régularisation, des études mensuelles des conditions hydrologiques ainsi que des analyses mensuelles des risques réalisées à partir des aperçus des niveaux d'eau. Ils lui ont en outre donné des avis à propos des stratégies de régularisation et de leurs répercussions possibles sur les niveaux d'eau et pour les groupes d'intérêts dans l'ensemble du réseau. Le Groupe consultatif sur les opérations du Conseil a tenu des téléconférences hebdomadaires pour examiner les exigences et les contraintes opérationnelles hebdomadaires et pour conseiller les représentants des entités responsables de la régularisation à cet effet.

Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent a continué de surveiller le programme d'exploitation et d'entretien des limnimètres du réseau des entreprises d'électricité, limnimètres dont le Conseil a besoin pour ses activités, et de présenter des rapports annuels.

Le Conseil a continué d'évaluer les conditions dans le bassin et à réviser ou à confirmer sa stratégie de régularisation en conséquence. Les conditions ont amené le Conseil à tenir une conférence téléphonique (le 13 juin 2012) ainsi que des échanges de courriels pour discuter des stratégies à adopter. Pendant la période visée, le Conseil a tenu deux réunions : une le 24 avril à Washington (D.C.), l'autre le 19 septembre à Gananoque, en Ontario. Le tableau 6 présente la liste des membres du Conseil qui ont participé aux réunions et aux téléconférences.

### **3.2 Assemblées publiques et commentaires du public**

Le Conseil a tenu une téléconférence publique le 18 septembre 2012 en soirée. On pouvait y assister à Cornwall, en Ontario, et à Oswego, dans l'État de New York, afin de communiquer directement avec les membres du Conseil. Le Conseil a fourni un accès téléphonique sans frais en français et en anglais avec traduction simultanée ainsi qu'un accès à distance par l'intermédiaire d'un séminaire en ligne, et avait publié à l'avance la documentation dans son site Web. Le nombre de participants a été de 10 à Oswego, de 7 à Cornwall, et de 30 sur les lignes téléphoniques (représentants d'organismes de navigation et de gestion des zones riveraines, et médias). La plupart des participants ont exprimé des inquiétudes au sujet des bas niveaux d'eau.

Le Conseil tiendra sa prochaine téléconférence publique le 19 mars 2013 en soirée afin de permettre au public de communiquer directement avec les membres du Conseil. On pourra y assister en personne sur l'île de Montréal et à Rochester, dans l'État de New York.

Le Conseil a poursuivi ses efforts pour améliorer le dialogue avec le public par l'intermédiaire du Comité des communications et en diffusant des communiqués. Ses membres se sont aussi efforcés d'assister à d'autres réunions.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Comité des communications, les membres du Conseil, les secrétaires et les représentants de la régularisation ont participé activement aux activités de sensibilisation, à l'échange d'information et aux communications avec les parties prenantes de tout le réseau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Le personnel et les membres du Conseil ont répondu à plusieurs demandes d'information et d'entrevues de la part des médias et du public au sujet des conditions des niveaux d'eau et de l'efficacité des stratégies du Conseil. Les affichages hebdomadaires et les commentaires reçus et commentés sur les pages Facebook du Conseil ont rejoint plus de 300 personnes, tant en français qu'en anglais.

## **4 RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS**

Le Conseil a continué de travailler avec la CMI par l'entremise du Comité des communications afin de trouver des moyens d'améliorer les communications avec le public. Le Conseil a reçu de l'aide d'Environnement Canada et de l'United States Army Corps of Engineers en matière de communications.

Activités de communication réalisées au cours de la période visée :

- Rédaction de communiqués de presse : le Conseil diffuse des communiqués de presse après chaque décision en matière de régularisation afin d'informer le public des conditions récentes des niveaux d'eau et des stratégies de régularisation.

- Gestion des numéros 1-800 du Conseil : le Conseil a continué de publier chaque semaine les mises à jour sur les niveaux d'eau et les débits (aux États-Unis, le numéro est le 1-800-833-6390; au Canada, les numéros sont : 1-800-215-8794 [en anglais] et 1-800-215-9173 [en français]).
- Gestion de la page Web du Conseil <http://ijc.org/islrbc/?lang=fr>. La page Web comprend :
  - des mises à jour hebdomadaires des données sur les niveaux d'eau et les débits sortants;
  - des renseignements généraux sur le Conseil, ses activités et sa structure;
  - des annonces à propos des stratégies relatives aux débits sortants adoptées par le Conseil et des communiqués de presse associés;
  - une foire aux questions;
  - les comptes rendus des réunions du Conseil, les résumés des téléconférences et les mises à jour des données;
  - les dates des réunions publiques annuelles et des téléconférences publiques du Conseil.
- Mise à jour hebdomadaire des pages Facebook du Conseil, en anglais (Facebook.com/ISLRBC) et en français (Facebook.com/CICFSL).

Les représentants des entités responsables de la régularisation ont envoyé toutes les semaines, à une liste de diffusion de plus de 300 personnes, des mises à jour sur la régularisation du lac Ontario et sur les débits sortants et les niveaux d'eau. On encourage les intéressés à s'inscrire à ce service gratuit.

## **5 RAPPORT DU COMITÉ DE LIMNIMÉTRIE DU FLEUVE SAINT-LAURENT**

Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent surveille l'application du programme d'entretien des limnimètres dont a besoin le Conseil pour suivre les variations des niveaux d'eau et des débits. Le Comité est responsable des inspections annuelles du réseau de limnimètres et doit également rédiger un rapport à l'intention du Conseil sur les résultats des inspections et les débits sortants calculés. Le 75<sup>e</sup> rapport (2011) est en cours de rédaction.

### **5.1 Rivière Raisin**

La dérivation de la rivière Raisin a été utilisée du 14 juin au 5 septembre 2012 afin d'augmenter les débits des eaux d'amont du bras sud de la rivière Raisin. Les débits sortants dérivés s'établissaient à environ 0,2 m<sup>3</sup>/s (7,1 pi<sup>3</sup>/s).

### **5.2 Limnimètres**

Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent s'assure de l'exactitude des mesures du débit et du niveau d'eau, ce qui comprend des inspections annuelles des méthodes de calcul utilisées à chacun des 8 ouvrages de régularisation des débits sortants et des 15 limnimètres utilisés par le Conseil pour surveiller les conditions du fleuve. La vérification du traitement des données des entreprises d'électricité est également effectuée sous la direction du Comité. L'équipe d'inspection prépare actuellement un rapport annuel à l'intention du Comité de limnimétrie. L'exploitation et l'entretien des limnimètres sont réalisés par les entreprises hydroélectriques. Le Comité de limnimétrie a tenu une téléconférence le 26 juin pour faire le point sur les plans de travail des entreprises hydroélectriques en matière d'équipement de limnimétrie et pour discuter des recommandations formulées lors de ses récentes vérifications et inspections. Le Comité de limnimétrie procédera à une inspection annuelle du réseau de limnimètres à compter du 9 octobre 2012.

### **5.3 Modernisation des turbines**

Le groupe Moses 19 mis à niveau a été remis en service le 2 avril 2012, après une interruption qui a duré huit mois. Le dernier groupe à être mis à niveau (groupe 20) a été mis à l'arrêt le 9 avril 2012, et sa modernisation devrait être terminée le 21 décembre 2012.

## **6 VANNES À GLACE**

À la suite de la demande de la CMI au Conseil d'étudier une proposition de la New York Power Authority (NYPA) et d'Ontario Power Generation (OPG) de mettre hors service les six vannes à glace à la centrale Moses-Saunders, en 2011, le Conseil a recommandé d'approuver la proposition. La CMI procède à la rédaction d'une ordonnance modifiée permettant aux travaux de désaffectation de progresser.

## **7 VOIE MARITIME DU FLEUVE SAINT-LAURENT**

La saison de navigation dans la section Montréal-lac Ontario de la Voie maritime a débuté officiellement le 22 mars 2012, avec le passage du premier navire, le navire à moteur Pineglen, dans les écluses de Saint-Lambert, à 9 h 27.

## **8 OPÉRATIONS RÉGULATRICES DE LA PRODUCTION D'HYDROÉLECTRICITÉ**

Dans une lettre datée du 13 octobre 1983, la CMI a autorisé l'OPG et la NYPA à poursuivre leurs opérations régulatrices aux aménagements hydroélectriques sur le Saint-Laurent. Les conditions s'appliquant aux opérations régulatrices sont précisées dans l'addenda n° 3 des guides opérationnels pour le Plan 1958-D. Le 28 novembre 2011, la CMI a renouvelé l'approbation pour une période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2016.

Des débits de pointe ont été passés tout au long de la période visée. Aucun stockage à court terme n'a été fait.

## **9 MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL ET DES COMITÉS**

Le 21 juin 2012, le Col Stephen Bales a démissionné de son poste de représentant des entités américaines responsables de la régularisation, prenant effet au moment où il laisserait le commandement du district de Buffalo pour prendre ses nouvelles fonctions en Afghanistan avec le Corps of Engineers. Le même jour, le Col Owen Beaudoin a été nommé représentant des entités américaines responsables de la régularisation pour remplacer le Col Bales. Le 3 août 2012, le Col Jack Drolet a démissionné de son poste de président suppléant pour les États-Unis, prenant effet au moment de sa retraite du Corps of Engineers. Le 4 septembre 2012, M. David Fay a démissionné de son poste de représentant des entités canadiennes responsables de la régularisation pour occuper un poste intérimaire à la CMI; M. Rob Caldwell a pris sa place, et M. Jacob Bruxer a assuré le poste de représentant de la régularisation par intérim pour le Canada. Le 7 septembre, le Col Robert Peterson a été nommé comme président suppléant pour les États-Unis, en remplacement du Col Drolet. Il reste toujours un poste vacant au sein de la Section canadienne du Conseil.

Respectueusement présenté par

**MEMBRES POUR LES ÉTATS-UNIS**

**MEMBRES POUR LE CANADA**

\_\_\_\_\_  
**Bgén M. BURCHAM, PRÉSIDENTE**

\_\_\_\_\_  
**P. MOREL, PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**J. BERNIER**

\_\_\_\_\_  
**A. CARPENTIER**

\_\_\_\_\_  
**T. BROWN**

\_\_\_\_\_  
**J. FRAIN**

\_\_\_\_\_  
**T. HULLAR**

\_\_\_\_\_  
**P. YEOMANS**

\_\_\_\_\_  
**F. SCIREMAMMANO**

**Tableau 1**  
**Apports mensuels moyens au lac Ontario**

2012	Débit entrant en provenance du lac Érié				Apport net au bassin			Apports totaux			
	m <sup>3</sup> /s	kpi <sup>3</sup> /s	Prob. de dépass. <sup>(1)</sup>	% de la MLT <sup>(1)</sup>	m <sup>3</sup> /s	kp <sup>i3</sup> /s	Prob. de dépass. <sup>(1)</sup>	m <sup>3</sup> /s	kpi <sup>3</sup> /s	Prob. de dépass. <sup>(1)</sup>	% de la MLT <sup>(1)</sup>
Mars	6 580	232	14	115	1 430	50	81	8 010	283	42	102
Avril	6 370	225	31	106	960	34	98	7 330	259	85	85
Mai	6 010	212	64	96	1 200	42	74	7 210	255	73	91
Juin	5 900	208	70	94	660	23	84	6 560	232	82	88
Juil.	5 670	200	79	92	- 100	- 4	97	5 570	197	94	82
Août	5 510	195	81	91	- 170	- 6	86	5 340	189	88	85
Moyenne (6 mois)	6 010	212	54	100	660	23	> 99	6 670	236	83	89

(1) Probabilité de dépassement calculée sur la période de 1900 à 2011.

**Tableau 2**  
**Données provisoires sur les précipitations reçues dans le bassin des Grands Lacs et le bassin du lac Ontario**

2012	Bassin des Grands Lacs			Bassin du lac Ontario		
	mm (po) <sup>(1)</sup>	% de la MLT <sup>(2)</sup>	Prob. de dépass. <sup>(3)</sup>	mm (po) <sup>(1)</sup>	% de la MLT <sup>(2)</sup>	Prob. de dépass. <sup>(3)</sup>
Mars	56 (2,20)	102	46	43 (1,68)	63	87
Avril	49 (1,94)	75	82	52 (2,04)	70	83
Mai	69 (2,73)	90	62	47 (1,85)	59	84
Juin	78 (3,08)	95	56	75 (2,94)	94	53
Juil.	68 (2,66)	85	74	57 (2,25)	70	83
Août	64 (2,51)	80	78	53 (2,10)	67	87
Moyenne (6 mois)	64 (2,52)	87	88	54 (2,13)	71	99

(1) Données provisoires.

(2) Probabilité de dépassement calculée sur la période de 1900 à 2011.

(3) Probabilité de dépassement calculée sur la période de 1900 à 2008.

**Tableau 3**  
**Apports totaux moyens et enregistrés sur six mois (de mars à août)**

	Moyenne à long terme <sup>(1)</sup>		Apport enregistré			Différence négative ou positive entre l'apport moyen et l'apport enregistré		
	m <sup>3</sup> /s	kpi <sup>3</sup> /s	m <sup>3</sup> /s	kpi <sup>3</sup> /s	Prob. de dépass. <sup>(1)</sup>	m <sup>3</sup> /s	kpi <sup>3</sup> /s	Pourcentage
Mars à août 03	7 490	265	7 300	258	58	- 190	- 7	- 3
Mars à août 04	7 490	265	7 810	276	35	320	11	4
Mars à août 05	7 490	265	7 360	260	55	- 130	- 5	- 2
Mars à août 06	7 490	265	7 020	248	70	- 470	- 17	- 6
Mars à août 07	7 490	265	7 140	252	65	- 350	- 12	- 5
Mars à août 08	7 490	265	7 960	281	29	470	17	6
Mars à août 09	7 490	265	8 050	284	25	560	20	7
Mars à août 10	7 490	265	7 090	250	67	- 400	- 14	- 5
Mars à août 11	7 490	265	8 410	297	14	920	32	12
Mars à août 12	7 490	265	6 670	236	83	- 820	29	- 11

(1) Probabilité de dépassement calculée sur la période de 1900 à 2011.



**Tableau 4**  
**Résumé des écarts par rapport aux débits prévus par le Plan de régularisation 1958-D**

Date 2012	Écart (m <sup>3</sup> /s)	Écart (m <sup>3</sup> /s par semaine)	Écart accumulé arrondi (cm <sup>3</sup> /semaine)	Effets cumulatifs arrondis sur le niveau du lac Ontario (cm)	Motif de l'écart
22 mars			4 800	- 14,9	
Du 22 au 23 mars	- 10 pour 48 h	- 3	4 790	- 14,8	Non intentionnel – écart d'exploitation mineur
Du 24 au 30 mars	- 200 pour 168 h	- 200	4 590	- 14,2	Pour restituer l'eau
Du 31 mars au 6 avril	- 200 pour 168 h				Pour restituer l'eau
Du 31 mars au 6 avril	- 10 pour 168 h	- 200 - 10	4 380	- 13,6	Non intentionnel – groupe 19 de la NYPA
Du 7 au 13 avril	- 400 pour 168 h	- 400			Pour restituer l'eau
Du 7 au 13 avril	- 20 pour 168 h	- 20	3 960	- 12,3	Non intentionnel – groupe 19 de la NYPA
Du 14 au 20 avril	- 400 pour 168 h	- 400			Pour restituer l'eau
Du 14 au 20 avril	- 10 pour 168 h	- 10	3 550	- 11,0	Non intentionnel – groupe 19 de la NYPA
Du 21 au 27 avril	- 400 pour 168 h	- 400	3 150	- 9,8	Pour restituer l'eau
Du 28 avril au 4 mai	- 400 pour 168 h	- 400			Pour restituer l'eau
Du 28 avril au 4 mai	- 10 pour 168 h	- 10	2 760	- 8,5	Non intentionnel – écart d'exploitation mineur
Du 5 au 11 mai	- 400 pour 168 h	- 400	2 360	- 7,3	Pour restituer l'eau
Du 12 au 18 mai		- 400			Pour restituer l'eau
Du 12 au 18 mai	- 400 pour 168 h - 10 pour 168 h	10	1 970	- 6,1	Non intentionnel – écart d'exploitation mineur
Du 19 au 25 mai	- 400 pour 168 h	- 400	1 570	- 4,9	Pour restituer l'eau
Du 26 mai au 1 <sup>er</sup> juin	- 400 pour 168 h	- 400	1 170	- 3,6	Pour restituer l'eau
Du 2 au 8 juin	- 200 pour 168 h	- 200	970	- 3,0	Pour restituer l'eau
Du 9 au 15 juin	- 200 pour 168 h	- 200	770	- 2,4	Pour restituer l'eau
Du 16 au 21 juin	- 200 pour 132 h	- 157			Pour restituer l'eau
Du 21 au 22 juin	150 pour 36 h	32	650	- 2,0	Demande du Port de Montréal
Du 23 au 29 juin	- 200 pour 168 h	- 200	450	- 1,4	Pour restituer l'eau
Du 30 juin au 6 juillet	- 100 pour 168 h	- 100	350	- 1,1	Pour restituer l'eau
Du 7 au 12 juillet	- 150 pour 128 h	- 114			Pour restituer l'eau
Du 12 au 13 juillet	170 pour 28 h	28			Demande du Port de Montréal
13 juillet	450 pour 12 h	32	300	- 0,9	Demande du Port de Montréal
14 juillet	540 pour 12 h	39			Demande du Port de Montréal
Du 14 au 20 juillet	- 60 pour 156 h	- 56	280	- 0,9	Pour restituer l'eau
Du 21 au 26 juillet	50 pour 136 h	40	320	- 1,0	Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
28 juillet	120 pour 18 h	13			Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
28 juillet au 2 août	220 pour 118 h	155			Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
2 au 3 août	170 pour 32 h	32	520	- 1,6	Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
4 au 10 août	160 pour 168 h	160	680	- 2,1	Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
11 au 12 août	160 pour 36 h	34			Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
13 au 14 août	- 90 pour 32 h	- 17			Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
15 au 16 août	60 pour 48 h	17	730	- 2,3	Pour restituer l'eau

17 août	110 pour 24 h	<b>16</b>			Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
Du 18 au 24 août	130 pour 168 h	<b>- 130</b>	<b>860</b>	<b>- 2,7</b>	Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
Du 25 au 30 août Du 30 au 31 août 31 août	160 pour 135 h 560 pour 24 h 160 pour 9 h	<b>129</b> <b>80</b> <b>9</b>	<b>1 080</b>	<b>- 3,3</b>	Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m Demande du Port de Montréal Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
Du 1 <sup>er</sup> au 7 septembre	160 pour 168 h	<b>160</b>	<b>1 240</b>	<b>- 3,8</b>	Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
Du 8 au 14 septembre	160 pour 168 h	<b>160</b>	<b>1 400</b>	<b>- 4,3</b>	Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m
Du 15 au 19 septembre	180 pour 120 h	<b>129</b>	<b>1 530</b>	<b>- 4,7</b>	Pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Louis au-dessus de 20,6 m

Provisoire

**Tableau 5**  
**Niveaux et débits sortants du lac Ontario enregistrés et pré-projet**

2012	Niveaux mensuels moyens du lac Ontario (SRIGL 1985) – mètres (pieds)			Débits sortants mensuels moyens du lac Ontario m <sup>3</sup> /s (kpi <sup>3</sup> /s)		
	Enregistré	Pré-projet	Différence	Enregistré	Pré-projet	Différence
Mars	74,97 (245,96)	75,36 (247,24)	- 0,39 (- 1,28)	8 050 (284)	7 820 (276)	230 (8)
Avril	74,92 (245,80)	75,32 (247,11)	- 0,40 (- 1,31)	7 740 (273)	7 740 (273)	0 (0)
Mai	74,91 (245,76)	75,29 (247,01)	- 0,38 (- 1,25)	7 250 (256)	7 680 (271)	- 430 (- 15)
Juin	74,90 (245,73)	75,20 (246,72)	- 0,30 (- 0,99)	6 840 (242)	7 490 (265)	- 650 (- 23)
Juil.	74,79 (245,37)	75,00 (246,06)	- 0,21 (- 0,69)	6 600 (233)	7 100 (251)	- 500 (- 18)
Août	74,65 (244,91)	74,83 (245,50)	- 0,18 (- 0,59)	6 480 (229)	6 740 (238)	- 260 (- 9)

**Tableau 6**  
**Participation aux réunions et téléconférences (du 22 mars au 19 septembre 2012)**

Membres du Conseil	Pays	24 avril	13 juin	19 sept.
Bgén M. Burcham <sup>1</sup>	É.-U.	X		
M. P. Morel <sup>2</sup>	Can.	X	X	X
M. J. Bernier	É.-U.	X	X	X
M. T. Brown	É.-U.	X	X	X
M. A. Carpentier	Can.	X	X	X
Col J. Drolet <sup>3</sup>	É.-U.	X	X	
Col R. Peterson <sup>4</sup>	É.-U.			X
M <sup>me</sup> J. Frain	Can.	X	X	X
M. T. Hullar	É.-U.	X		X
M. F. Sciremammano, J <sup>r</sup>	É.-U.	X	X	X
M. P. Yeomans	Can.	X	X	X

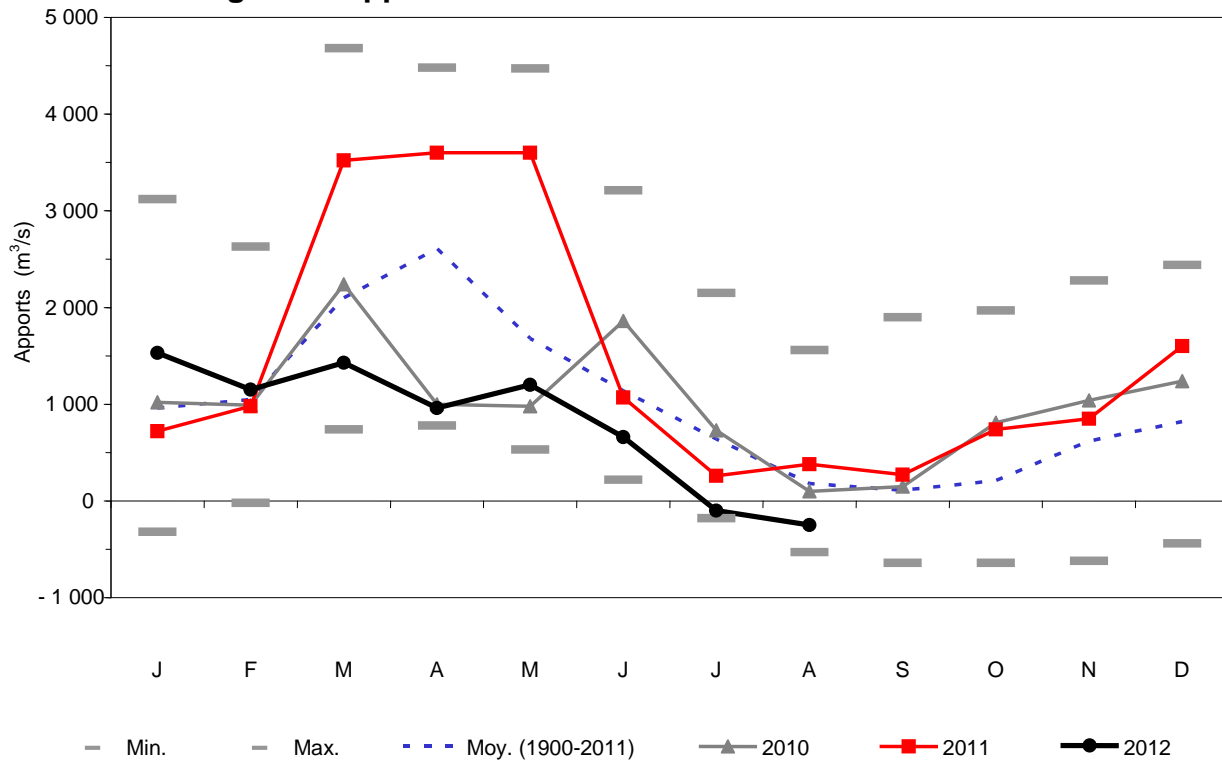
Nota : 1. Coprésidente pour les États-Unis  
 2. Coprésident pour le Canada  
 3. Coprésident suppléant pour les États-Unis jusqu'au 3 août 2012  
 4. Coprésident suppléant pour les États-Unis depuis le 7 septembre 2012  
 5. Téléconférence

**Lieu des réunions :**

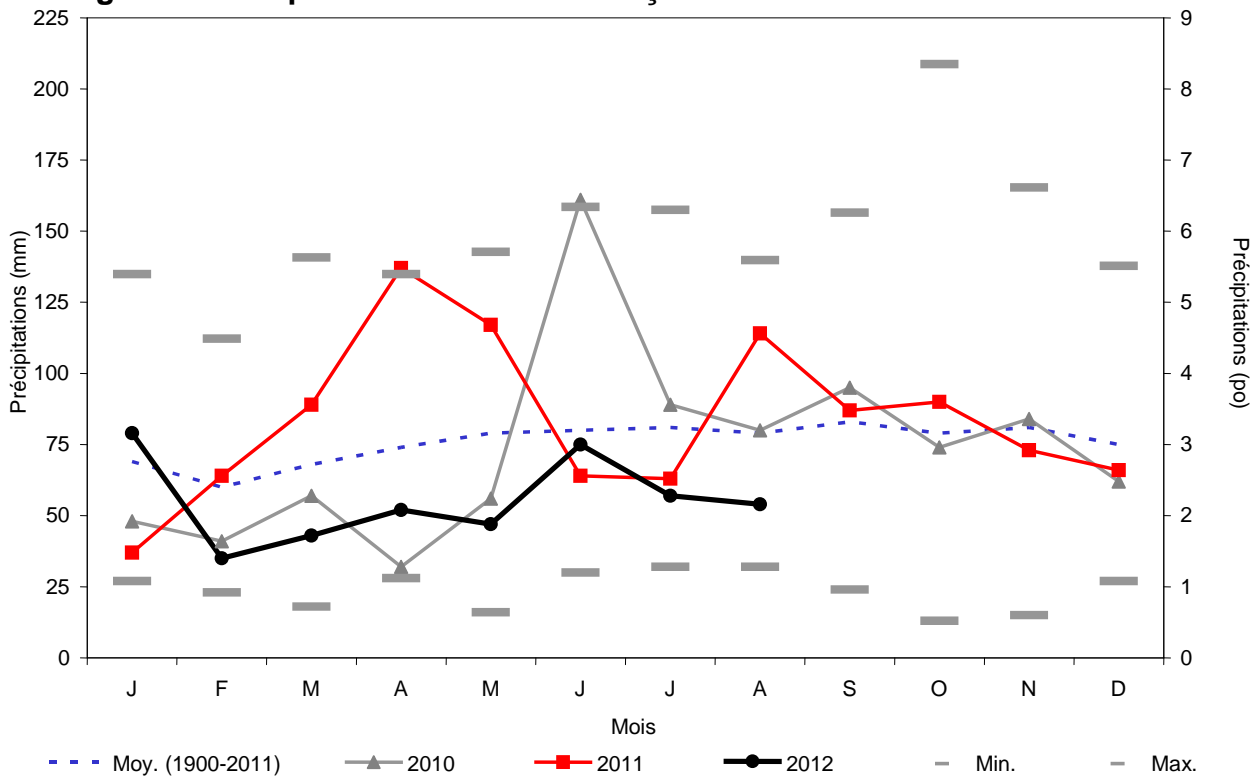
Le 24 avril 2012 à Washington (D.C.), aux États-Unis

Le 19 septembre 2012 à Gananoque (Ontario), au Canada

**Figure 1. Apports nets mensuels au bassin du lac Ontario**

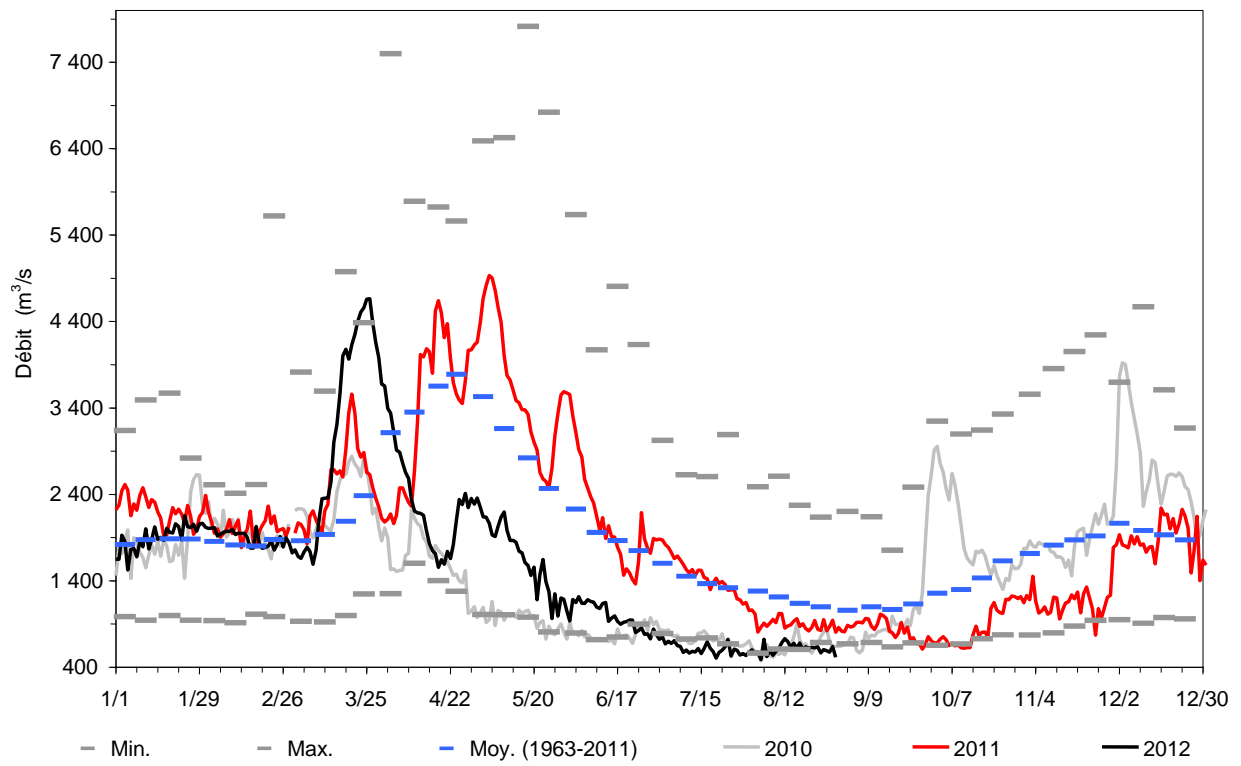


**Figure 2. Précipitations mensuelles reçues dans le bassin du lac Ontario**

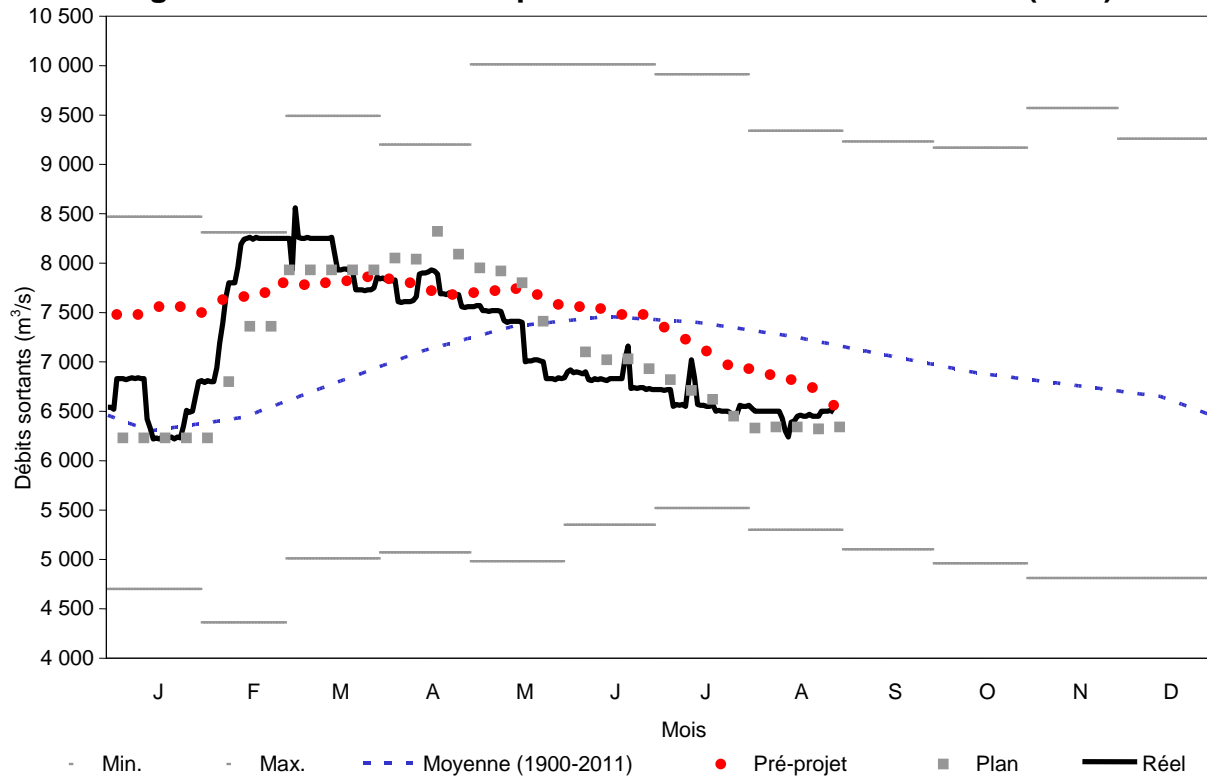


12

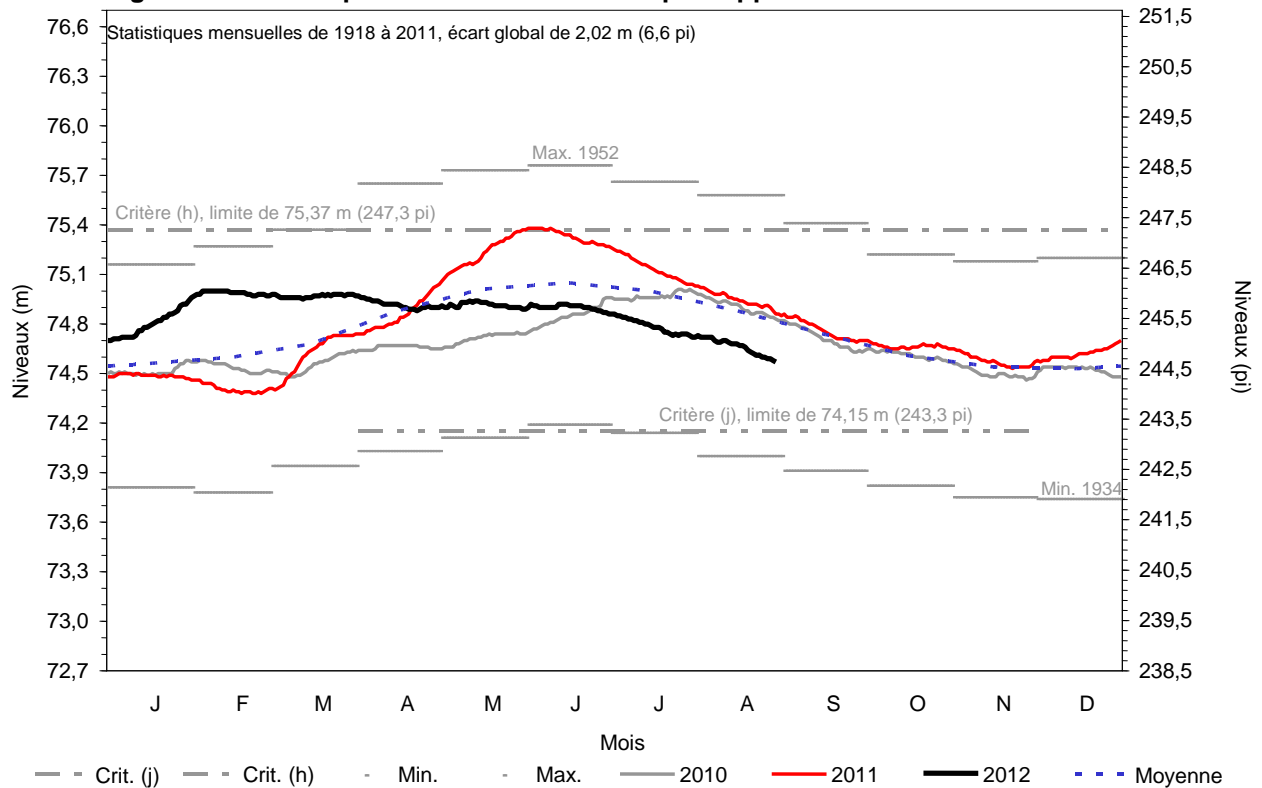
**Figure 3. Débit quotidien de la rivière des Outaouais à Carillon**



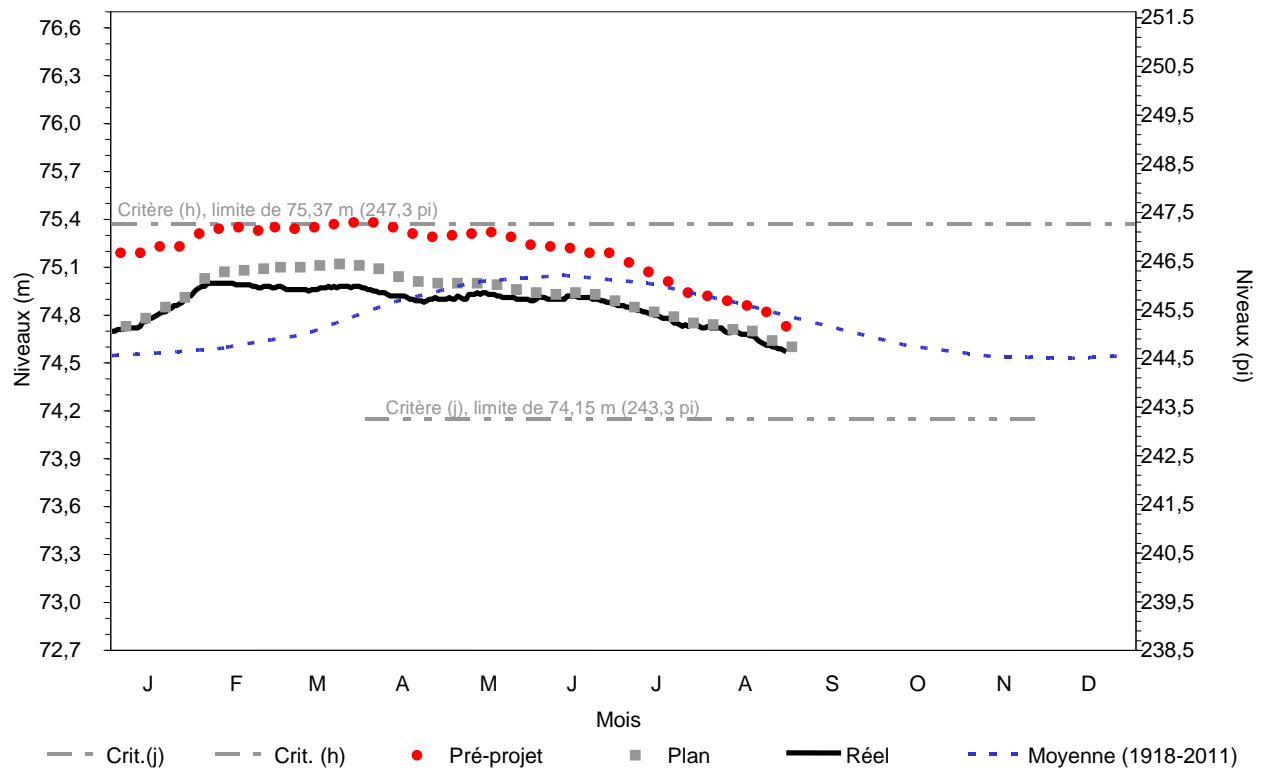
**Figure 4. Débits sortants quotidiens du lac Ontario en 2012 (m<sup>3</sup>/s)**



**Figure 5. Niveaux quotidiens du lac Ontario par rapport aux années antérieures**



**Figure 6. Niveaux réels en 2012/pré-projet/prévus par le Plan**



**Figure 7. Niveaux quotidiens du lac Saint-Louis à Pointe-Claire**

